

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-75

**OBJET : Adhésion aux associations régionale et nationale
des ressourceries.**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	17
Visio :	0
Votants :	25
Procuration	6
Date de la convocation : 2 décembre 2022	

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix
délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES,
Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Procurations :

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a mis en œuvre fin 2015 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les années 2016-2020 validé en Conseil syndical lors de la séance du 22 décembre 2015. Le programme avait été décliné en 14 actions parmi 5 thématiques principales :

- Thématique n°1 : le compostage
- Thématique n°2 : le broyage
- Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : le réemploi
- Thématique n°5 : le partage de ressources

La thématique du réemploi sera de nouveau une des priorités du futur PLPDMA d'UNIVALOM qui est en cours d'élaboration pour la période 2023-2027.

De plus, dans le cadre du Contrat d'objectif signé avec le Conseil Régional PACA suite à la délibération 2021-40 du Comité syndical du 7 décembre 2021, UNIVALOM s'est engagé à adhérer aux différents réseaux concernant les ressourceries.

Par conséquent, il est proposé au Syndicat d'adhérer au Réseau National des Ressourceries et Recycleries et à l'Association Régionale des Ressourceries Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a été créée le 26 septembre 2000 par le regroupement de plus de 170 acteurs de terrain, structures de l'économie sociale et solidaire et de collectivités territoriales.

L'Association Régionale des Ressourceries Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a été créée en 2012 et regroupe les ressourceries PACA adhérentes au Réseau national des Ressourceries et Recycleries.

Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries a pour objectifs d'/de :

- Accompagner les porteurs de projets de Ressourcerie (particuliers, structures de l'ESS, collectivités territoriales) de l'idée jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de l'activité
- Former en proposant des formations aux adhérents, aux structures externes au Réseau et aux particuliers
- Soutenir les structures adhérentes dans le développement de leurs activités : appui technique sur la réglementation, les filières, le conventionnement, le modèle économique, les locaux, les investissements...
- Editer chaque année un observatoire des Ressourceries qui permet de mesurer l'impact des Ressourceries sur leurs territoires ; cela participe entre autres à la mission de communication et de sensibilisation du Réseau National des Ressourceries et Recycleries
- Favoriser les échanges entre Ressourceries et Recycleries : partage de retours d'expériences, espace wiki en ligne, Assemblée générale annuelle, organisation d'évènements nationaux fédérateurs...
- Développer des partenariats avec des organismes nationaux : accord avec des éco-organismes, convention, avec des grandes enseignes...permettant aux adhérents d'accéder à de nouveaux gisements ou d'optimiser leur organisation
- Mettre en œuvre une activité de plaidoyer pour le développement du Réemploi Solidaire, la protection de l'environnement, l'action sociale et le développement d'activités associatives d'intérêt général. Il représente les Ressourceries et Recycleries auprès des institutions et travaille à la cohésion avec les autres réseaux du Réemploi Solidaire et de l'Economie Sociale Solidaire (ESS)

L'Association Régionale des Ressourceries PACA a pour finalité d'apporter :

- Une cohésion entre les structures elles-mêmes pour favoriser la coopération, la mutualisation des moyens et des compétences, ainsi que la professionnalisation des acteurs
- Une collaboration : afin de structurer le lien entre acteurs publics et projets, et faire l'interface entre les différents acteurs et partenaires
- Promouvoir le concept de Ressourcerie sur le territoire
- Participer au développement local par la concertation et le partenariat

La cotisation annuelle est de 1 500 ,00 euros pour le Réseau National des Ressourceries et Recycleries et elle sera de 50,00 euros pour l'Association Régionale des Ressourceries PACA pour l'année 2023. Elles seront renouvelées tous les ans.

Les statuts des deux associations sont annexés à la présente délibération.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 29 novembre 2022.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à faire adhérer UNIVALOM aux Réseaux National et Régional des ressourceries et à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **DESIGNE** M. EL JAZOULI en tant que représentant d'UNIVALOM au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le(la) responsable du Service Prévention d'UNIVALOM en tant que référent(e) technique pour la Collectivité,
- **INSCRIT** la cotisation annuelle correspondante au Budget Primitif 2023 et de reconduire tacitement chaque année cette adhésion, sauf en cas de modification de la cotisation annuelle de plus ou moins 10%.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LÉONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-75-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022